



## Le nouveau désordre international

3/91

URSS : avant la crise finale : Olga Alexandrova - Minorités, nationalités, Etats : Jean-Christophe Rufin - Tensions dans les Balkans : Paul Lendvai - L'ONU après la guerre du Golfe : Jean-Pierre Colin - Nouveau courant de la diplomatie japonaise :

Yukio Satoh - Réglementation des armements : Jean Klein - Négociations FCE : François Marcel Plaisant - Thermidor en Iran : Jean-François Bayart - La France et l'Allemagne unie : Ingo Kolboom - L'Amérique latine et l'Europe : Carlos Andrés Perez.



Jean-Christophe RUFIN \*

## Minorités, nationalités, Etats

**L**a civilisation, écrivait l'historien Mommsen, est « *la transition nécessaire du particularisme cantonal par où commence l'histoire de tous les peuples à l'unité nationale, par où ils achèvent, ou doivent achever la révolution de leur progrès* » [1].

Dans cette perspective classique, les minorités sont synonymes d'archaïsme ; l'évolution des sociétés va dans le sens de leur fusion en ensembles de degré supérieur. Les sociologues sont venus renforcer les historiens dans cette interprétation. Dans la conception de Max Weber, la société se constitue par l'intégration progressive d'unités restreintes et la mise en circulation de leurs traits culturels [2].

Ceci explique probablement pourquoi, jusqu'à une date récente, la question des conflits entre minorités et Etat est restée peu étudiée dans les relations internationales depuis la Seconde Guerre mondiale. La seule circonstance où les conflits locaux, en particulier dans le Tiers-Monde, ont repris quelque intérêt, c'est dans les cas où l'une des parties en présence était soutenue par une grande puissance : Miskitos contre sandinistes, Erythréens contre Ethiopiens prosoviétiques, Khmers contre Vietnamiens. Mais ces conflits étaient moins étudiés pour leur signification locale que du fait de leur situation au sein de l'affrontement planétaire Est-Ouest, constituant ce que Gérard Chaliand appelle « les faubourgs de l'histoire » [3].

Dans la nouvelle configuration des rapports internationaux, les conflits liés aux minorités sont en train de quitter cette position marginale pour devenir des questions centrales et décisives.

Inversant la perspective classique, nous devons accepter l'idée que les minorités, loin d'être les vestiges du passé, des entités naturelles que le mouvement culturel dépasserait, sont au contraire renforcées et durcies par le processus d'unification, notamment par l'émergence universelle de l'Etat-nation.

La période de recomposition internationale ouverte par l'effondrement des systèmes communistes s'accompagne d'une forte poussée des mouvements minoritaires et modifie les conditions de leur expression. Quantitativement

\* Médecin, administrateur de Médecins sans frontières, spécialiste des questions de coopération Nord/Sud.

on note la prééminence actuelle des conflits internes aux Etats ou « liés à la constitution d'un Etat » (en 1988 sur 111 conflits recensés, 99 appartiennent à ces catégories) [4]. Ces conflits par division ou éclatement de l'Etat tendent à se multiplier rapidement (Libéria, Somalie, Rwanda, Inde, etc...).

### **Définition et plan**

Les minorités impliquées dans ces conflits et qui se constituent en acteur des relations internationales sont de nature variée. On les désigne souvent par le terme « minorité ethnique » [5]. Cette dénomination est déjà connotée de « primordialisme ». Elle tendrait à signifier que l'ethnie est une entité « naturelle » existant en soi et constituée de toute éternité. En fait, l'identité minoritaire n'est pas figée. Elle varie selon les conditions politiques : les minorités, même ethniques, sont des constructions. On ne peut les séparer de l'étude des regroupements nationaux au sein desquels vivent ces minorités et par rapport auxquels elles se définissent dialectiquement. Nous utiliserons donc plutôt le terme « *minorités nationales* ».

En reprenant (et en transformant) la définition proposée pour les minorités ethniques par Rodolfo Stavenhagen [6] nous pourrions dire : une minorité nationale est une collectivité qui se définit elle-même et est définie par les autres en fonction d'un ou plusieurs traits communs (religion, langue, race, origine tribale, nationalité) ou par le fait que ses membres partagent le même sentiment d'identité et cherchent à le défendre au sein d'un ensemble national plus vaste.

On ne peut étudier les minorités nationales et les conflits auxquels elles participent sans se référer d'abord à la construction des ensembles nationaux au sein desquels elles sont situées et en référence auxquels elles se définissent. La première partie de cet article reprendra brièvement l'histoire des mécanismes unificateurs pour chaque continent. L'ampleur du sujet ne permet pas de prétendre à l'exhaustivité. Nous tenterons seulement de dégager les principes de cette unification et de situer le type (ou les types) de conflits minoritaires qui lui correspondent.

Enfin une troisième partie nous conduira à situer les conflits minoritaires dans le cadre plus général des relations internationales et de leur transformation actuelle.

### **Les processus unificateurs**

#### *L'Europe de l'Ouest*

L'Etat-nation émerge en Europe à travers un long processus intérieur. Les réalités et les concepts de l'unification se dégagent lentement, au cours d'une histoire violente où alternent regroupements impériaux, dislocations, alliances et où surgit peu à peu l'idée de nation. Selon les pays, cette émergence est plus ou moins précoce. France et Angleterre, pour des raisons tenant à l'histoire de leurs monarchies et au rôle de la religion, sont en avance sur le processus, tandis que l'Italie ou l'Allemagne resteront longtemps morcelées.

Depuis 1815, la question de l'Etat-nation et de son équilibre domine la scène européenne. Les premiers équilibres ont été remis en question par

d'importantes poussées d'activisme minoritaires. Toutefois, à la suite de trois guerres dévastatrices, les identités nationales ont acquis en Europe de l'Ouest une forte prééminence. Les problèmes minoritaires persistent sous des formes limitées : revendications culturelles voire autonomistes, mais qui pour l'instant ne remettent pas sérieusement en question les fondements du découpage et de l'identité des nations.

### *Amérique du Nord*

Le cadre étatique est là caractérisé par son émergence rapide, son origine extérieure (européenne) et son caractère antérieur à la constitution des minorités. Émergence rapide puisque l'État nord-américain est une construction récente liée à l'implantation des sociétés de colons et qu'en moins d'un siècle les institutions en sont pratiquement fixées. Origine extérieure puisque toute organisation indigène préalable en est exclue.

Antériorité par rapport aux minorités. Il s'agit là du caractère distinctif des sociétés nord-américaines : leur diversification ethnique s'est faite à l'intérieur d'un cadre d'ensemble préalablement défini (la Constitution de l'Union). Plutôt que de laisser ce cadre se dégager lentement de l'interaction des minorités comme en Europe, les États-Unis fixent d'abord et *a priori* les règles communes. Le rapport des minorités à l'ensemble étatique est marqué, en Amérique du Nord, par une dualité fondamentale. Le *melting pot* organisé institutionnellement est une remarquable machine à intégrer les minorités. Mais celles qui restent en dehors de cette machine connaissent un haut degré d'exclusion : c'est le cas des Indiens (exclus de la Constitution de l'État), des Noirs (ignorés au moment de sa constitution), des immigrants illégaux (*wet back*) (en contravention avec la Constitution), des ex-colonies d'origine et de tradition autres (Québec).

### *Amérique latine*

Il faut distinguer dans cette région les pays de colonisation espagnole de l'ensemble brésilien.

La zone hispanophone est marquée par deux caractères : son morcellement et son antagonisme violent avec la société indigène indienne. Le rêve de Bolivar d'États-Unis d'Amérique latine s'est brisé sur l'hétérogénéité du monde hispanique, les rivalités de ses centres de pouvoir et les conflits d'intérêts de ses bourgeoisies.

Les ensembles étatiques qui ont résulté de la décolonisation espagnole sont assez factices et ne correspondent que rarement à un véritable sentiment national. La faiblesse de ce lien unitaire est d'autant plus marquée que les clivages internes sont forts entre Blancs, métis et Indiens.

L'énorme bloc lusophone brésilien est tout à l'opposé. Monolithique et gigantesque, il est cimenté par une identité nationale extrêmement forte. Fait essentiel, cette identité est fondée sur la notion de brassage, sur l'existence d'une culture (et d'une « race ») émergente, purement brésilienne. Le métissage est intense et s'il persiste des écarts sociaux d'une extrême ampleur, les conflits s'expriment peu en termes de minorités nationales.

*Asie du Sud et de l'Est*

Ce continent est caractérisé par une longue et riche histoire d'expansion, de conquête, de soumission et de libération. De très nombreuses entités ethniques ont produit ou subi des tentatives impériales. A partir de 1830 et pendant tout le XIXe siècle, la colonisation européenne (y compris russe) va figer cette histoire locale. La domination étrangère sera brève et assez superficielle. Elle aura néanmoins pour conséquence immense de donner au découpage des ensembles asiatiques un caractère fixe et rigide. A cette stabilité, certaines ethnies ont gagné une sécurité relative : ce fut le cas longtemps du Laos et des Khmers, éternellement menacés par leurs voisins vietnamiens et siamois. De même le Pakistan proposa aux musulmans du sous-continent une patrie souveraine. A l'inverse, un grand nombre de minorités se sont trouvées enfermées dans des ensembles rigides et ont vu disparaître le flou grâce auquel elles avaient conservé leur autonomie (Sikhs en Inde, Karens en Birmanie, Tibétains en Chine).

*Asie centrale et URSS*

La Russie a d'abord pratiqué contre les Mongols un « expansionnisme défensif ». L'aventure cosaque a étendu rapidement la souveraineté de la Moscovie des rives de la mer Noire au Kamtchatka. L'unification linguistique et ethnique de cette première zone est solide. Au contraire, à partir du milieu du XIXe siècle, les tsars entreprennent vers le Sud une politique directement dictée par la concurrence coloniale avec les autres puissances européennes. Ce « milieu des empires » (entre empires russe, chinois et iranien) est une zone instable, peuplée de tribus nomades [7].

La conquête russe va enserrer ces peuples dans des limites rigides qui, pourtant, ne leur correspondent pas. De nombreuses ethnies se répartissent entre plusieurs Etats. Les dirigeants soviétiques vont approfondir et raffiner la politique d'intégration de ces « marches ». Leur méthode a consisté, tout à la fois, à exalter des sentiments identitaires, à diviser à l'extrême la région et à réunir ce puzzle par la conscience socialiste. Ce ciment idéologique — et la violence qui l'accompagne — ayant presque disparu, la question nationale dans la région Caucase-Asie centrale, de même qu'en Europe (pays Baltes, Moldavie, etc.), resurgit avec une grande acuité.

*Moyen-Orient et Europe balkanique*

Ces régions prennent leur physionomie moderne lors de la dislocation de l'Empire ottoman qui les avait artificiellement réunies. Deux types de forces entrent en jeu — et en conflit — pour la naissance des Etats de la région : les minorités nationales qui avaient persisté sous l'Empire ottoman et les puissances coloniales qui se partagent leur influence sur les zones importantes pour des raisons stratégiques et économiques. Angleterre, France, Empire austro-hongrois et Russie poursuivent leurs desseins d'expansion et aboutissent au lendemain de la Première Guerre mondiale à un partage territorial qui sacrifie délibérément certains peuples et crée de durables frustrations. Plusieurs ensembles sont constitués sur des bases hétérogènes (Irak, Yougoslavie, Liban) et l'équilibre de leur composition ethnique est très fragile.

*Afrique*

A l'exception du Liberia et de l'Éthiopie, le continent africain est découpé au gré des zones d'influences coloniales. L'Etat-nation y est une figure politique totalement étrangère. Ce fait est souvent mis en avant pour expliquer l'instabilité du continent et le nombre des conflits minoritaires qui s'y déroulent. Il importe néanmoins de tempérer cet argument. Le découpage colonial n'est pas aussi aléatoire qu'on a bien voulu le dire [8]. Surtout, l'Etat en Afrique, s'il est une structure étrangère, est aussi le cadre en construction d'une vie politique locale [9]. La violence minoritaire est donc moins à rapprocher d'un découpage absurde — (ce qui supposerait qu'il en pût exister un « parfait ») — qu'à relier au caractère non démocratique de la plupart des Etats africains. L'ethnie est souvent la seule forme de regroupement et d'expression politique des oppositions [10].

*Caractères généraux du processus d'unification*

— L'identité minoritaire est indissociable du processus d'unification qui tend à la dissoudre. Démentant les thèses « primordialistes » qui font de l'ethnie une entité « naturelle », l'évolution des minorités montre qu'elles répondent à des prises de conscience, qu'elles sont des formes de résistance, de structuration sociétale. « *En Afrique, par exemple* », comme l'écrit Jean-François Bayart, « *le regard du colonisateur s'est efforcé de conceptualiser des paysages humains indistincts qu'il s'était soumis en entités spécifiques, imaginées, faute de mieux, sur le modèle de l'Etat-nation au rabais [11]* ». Il ajoute : « *Il peut y avoir, à la limite, une conscience ethnique sans ethnie* » [12].

Ainsi, en URSS, les minorités d'Asie centrale doivent à l'Etat qu'elles combattent la reconnaissance de leur culture, la différenciation — (exagérée à l'extrême) — de leurs langues et parfois même... leur nom. Il n'y a pas d'un côté l'Etat-nation extérieur et de l'autre des minorités primitives : il y a des stratégies relatives de groupes. Certains s'identifient plus ou moins nettement à l'« Etat » et d'autres revendiquent de façon plus ou moins conflictuelle le statut de « minorités » [13]. L'apparition dans le monde entier du concept de l'Etat-nation a donné à la rivalité des groupes une forme nouvelle. Les limites nettes de l'Etat ont introduit des rigidités dans le « jeu » naturel des minorités. De même les idéologies unificatrices ont eu trop souvent tendance à être orientées vers leur versant totalitaire. A l'Etat-nation républicain, au service du citoyen s'est souvent substitué l'Etat jacobin centralisateur (cas de nombreux Etats sahéliens). L'idéologie nationaliste respectueuse des identités et des « teintes » régionales a été remplacée par une ethnocratie centrée sur un groupe s'identifiant à l'Etat (cas des Cinghalais du Sri Lanka). Au marxisme du congrès de Bakou, libérateur des peuples, a succédé le nationalisme panrusse de Stalingrad et sa version vietnamienne, éthiopienne, chinoise.

L'habillage « ethnique » d'un conflit, lié à la conscience et à la revendication de ceux qui en sont les acteurs ne doit pas faire méconnaître les déterminants plus profonds tels que les problèmes sociaux, politiques et économiques. Comme l'écrit Rodolfo Stavenhagen, les traits ethniques « *masquent souvent d'autres caractères distinctifs, comme les intérêts de classe ou le pouvoir politique, dont l'analyse révèle parfois qu'ils sont les vrais moteurs du conflit* » [14].

— La structuration des entités étatiques « par l'intérieur » paraît plus solide que la structuration externe, coloniale. Là encore des restrictions s'imposent. Tout dépend comment se constitue le sentiment national. On a vu les Brésiliens « *habiter* » le cadre colonial et forger une identité émergente. De même, beaucoup d'Etats africains sont le théâtre d'une réelle construction nationale. Le caractère primitivement extrinsèque de l'Etat-nation ne le condamne pas nécessairement.

— Aucune situation étatique n'est figée. Toute répartition minoritaire est susceptible d'évoluer :

*démographiquement* : le poids relatif des diverses communautés peut varier — les chrétiens traditionnellement majoritaires en Ethiopie sont aujourd'hui dépassés par les musulmans ;

*les migrations internationales peuvent modifier les équilibres* — l'entrée des juifs d'Europe de l'Est en Israël tend à corriger la faiblesse démographique de cette communauté ;

*le poids économique des minorités peut varier et menacer les positions acquises* — cas des Flamands en Belgique.

### **Les conflits minoritaires**

#### *Typologie*

La position des minorités par rapport à l'ensemble étatique auquel elles sont soumises permet de proposer une typologie.

— Minorités nationales possédant un Etat :

Cet Etat peut être situé à distance de la minorité — position de diaspora, Japonais du Brésil par exemple.

Il peut être voisin : les Albanais du Kosovo en Yougoslavie, les Hongrois de Roumanie, les Turcs de Bulgarie, les chiïtes irakiens, sont dans cette position.

— Minorités nationales reconnues comme composantes d'un Etat multicommunautaire

C'est le cas des Sikhs, des chrétiens du Liban, des Slovènes de Yougoslavie.

— Minorités nationales sans un Etat et sans reconnaissance communautaire

Beaucoup d'Etats, mêmes démocratiques, ne reconnaissaient pas le caractère multicommunautaire de leur population. C'est le cas de la France, du Japon, du Portugal. Le statut des minorités est extrêmement différent selon que les Etats :

*sont de type républicain*, laïc et démocratique ;

*ou de type racial*, théocratique et autoritaire.

— Minorités vivant réparties entre plusieurs Etats dont aucun ne reconnaissait leur souveraineté.

Le meilleur exemple est constitué par les Kurdes en Iran, Irak, Turquie, URSS et Syrie.

— Minorités nationales « politiques mais qui constituent la majorité démographique d'un Etat »

C'est le cas des Noirs d'Afrique du Sud ou des chiïtes d'Irak.

— Minorités nationales indigènes qui contestent la souveraineté de l'Etat en vertu de l'antériorité de leur présence

Inuits et Samis du grand Nord, Mélanésien de Nouvelle-Calédonie, Indiens d'Amérique.

Cette typologie n'est pas exhaustive. Il faut la compléter par l'étude de quelques cas concrets de conflits minoritaires.

#### *Cas concrets*

Trois situations permettent de fournir des repères pour étudier les caractères des conflits minoritaires.

— Yougoslavie. Conflits entre minorités de poids comparable

La Yougoslavie est née de la dislocation de deux empires : celui d'Autriche et l'Empire ottoman.

Les Croates catholiques, précocement intégrés à l'Empire des Habsbourg, ont défendu leur identité contre les Autrichiens et les Hongrois. Les Serbes, orthodoxes, se détachèrent plus tardivement de l'Empire ottoman. La réunion des Slaves du sud (yougoslaves) est un acquis de 1918. Mais la combinaison des peuples qui forment cet Etat se fait à l'avantage des Serbes. Pendant la Seconde Guerre mondiale, le mouvement indépendantiste croate des *Oustachis* collabore avec les nazis. Avec la victoire de Tito, une forme d'équilibre est entrevue : croate d'origine mais soutenu par les Serbes dans son combat, Tito comprend la nécessité d'établir une rigoureuse construction fédérative [15].

La Yougoslavie communiste voit dans le système fédératif le seul salut. Elle s'engage totalement dans cette voie à l'intérieur mais aussi à l'intention du monde entier. Les Yougoslaves deviennent, dans les instances internationales, les porte-paroles des minorités. Ils font voter à l'ONU des textes affirmant les droits des minorités « *même silencieuses* ».

Aujourd'hui pourtant, l'évolution fortement divergente des minorités yougoslaves éclaire ce fédéralisme d'un jour nouveau. Malgré les discours officiels, il semble que c'était plutôt le centralisme autoritaire du communisme qui faisait tenir ensemble les pièces du puzzle yougoslave. L'indépendance de la Croatie proclamée unilatéralement en mai 1991 et celle de la Slovénie en juin montrent les limites de la méthode fédéraliste. Reste à voir si un fédéralisme fondé sur la démocratie — et non l'usurpation autoritaire — et sur une économie de marché est viable. Il reste intéressant de noter qu'après trois-quarts de siècle d'union, les revendications minoritaires dans ce pays n'ont pas faibli et qu'elles surgissent à chaque relâchement de la contrainte unitaire.

— Arménie. Conflit issu du génocide d'une minorité

Le petit peuple indo-européen installé depuis 3 000 ans dans la région du mont Ararat a occupé longtemps une position charnière entre les empires

romano-byzantin et perse. Précocement convertis au christianisme mais monophysites, les Arméniens conservent leur identité malgré les bouleversements que connaît la région. La conquête turque les déplace vers la « petite Arménie ». Ils guetteront désormais un salut venu de l'extérieur. L'avancée russe vers les Balkans autour de 1880 leur fait espérer le désenclavement. Mais les Anglais s'opposent à leurs desseins. Le siècle se termine sur la perte de tout espoir pour les arméniens de Turquie et le début des plus grandes persécutions.

Commencés en 1895, les massacres des Arméniens deviennent un génocide systématique en 1915 [16].

Dans la « grande Arménie », les rescapés du génocide créent un État indépendant qui sera rattaché à l'URSS à partir de 1920 [17].

La minorité arménienne se répartit donc en deux groupes : une diaspora mondiale de plus en plus consciente de son identité minoritaire et au sein de laquelle renaît fortement le désir de lutter pour une justice historique ; un État théoriquement souverain mais qui participe à l'ensemble soviétique et, en tant que tel, constitue une minorité en lutte.

A la question arménienne se rattachent aujourd'hui deux types d'actions violentes :

*Le réveil du terrorisme arménien.* Principalement dirigé contre la Turquie. Il a revendiqué plusieurs attentats spectaculaires en Occident. Le principal mouvement est l'Asal.

*L'agitation indépendante de l'Arménie soviétique.* Comme il est habituel en URSS, ces mouvements se développent dans deux directions : l'une, politique, tend à exiger des dirigeants de l'URSS une indépendance véritable. L'autre, ethnique et très meurtrière, met aux prises les Arméniens soviétiques avec leurs voisins en particulier les musulmans azéris. La région du Haut Karabakh est le théâtre des principaux affrontements.

— Sri Lanka. Conflit lié à l'instauration d'un État ethnocratique

Deux populations se côtoient dans cette île depuis les origines : les tamouls, hindouistes, minoritaires et les Cinghalais (Sinhala) bouddhistes.

Cet équilibre a été rompu par la colonisation. Les Anglais ont amené des Tamouls d'Inde pour cultiver le thé dans le centre de l'île, ce qui a créé un nouveau foyer d'implantation tamoule. La protection de cette minorité a provoqué paradoxalement une violente réaction antitamoule après l'indépendance en 1948. Le nouveau pouvoir indépendant s'est immédiatement déclaré purement cinghalais et a imposé la langue et la religion de ce peuple à l'ensemble de l'île [18].

La réaction tamoule a d'abord été inorganisée, violente et confuse (événements de 1958), mal encadrée par les rares représentations légales de la population tamoule (le FP, Parti fédéral tamoul).

A partir de 1977, la révolte prend un caractère systématique et organisé avec la création de mouvements armés de guérilla (principalement la LTTE, Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul).

Selon un schéma bien identifié par Tocqueville, c'est au moment où des réformes sont venues atténuer les effets du despotisme antitamoul que la situation s'est rapidement aggravée. En 1977, après la fin de la longue ère Bandaranaike, un nouvel équilibre semble s'établir en faveur des Tamouls. L'influence du Parti fédéral s'accroît, le TULF (indépendantiste) recueille 68 % des suffrages dans le nord. C'est alors que de violentes émeutes antitamoules inaugurent une ère de violence accrue. Une guerre civile s'est ouverte depuis dix ans, balayant les forces modérées et laissant face à face guérilla et pouvoir répressif [19]. Le fait nouveau depuis 1985 est l'internationalisation du conflit :

- par le soutien à la guérilla de l'Etat indien du Tamil-Nadu, où vivent 30 millions de Tamouls contre 4 sur l'île de Ceylan ;
- par l'intervention de l'armée indienne de 1987 à 1990 qui n'est pas parvenue à ramener la paix ;
- par l'assassinat de Rajiv Gandhi en juin 1991 qui porte la guerre sur le territoire indien.

#### *Expression de la revendication minoritaire*

On distingue classiquement les minorités centripètes, dont la revendication vise essentiellement à améliorer leur insertion dans l'Etat, et les minorités centrifuges qui cherchent au contraire à rompre tout lien avec l'Etat et à former une entité distincte [20].

Cette division est artificielle. A travers les exemples étudiés on a vu nettement que la revendication ethnique est susceptible de varier radicalement dans son expression. Un mouvement centripète déçu peut conduire à un changement de stratégie et à une attitude nettement hostile et centrifuge (C'est le cas des Tamouls du Sri Lanka, des Sikhs en Inde, des Corses ou des Noirs américains).

L'évolution d'un mouvement obéit à des déterminants pour une part imprévisibles ; on peut néanmoins y reconnaître le rôle :

- Des élites dirigeantes de la minorité. C'est en elles que s'opère d'abord la conversion fondamentale vers l'intégration ou vers l'indépendance. Le rôle de ces élites et leur dynamique sont mal connus. Elles semblent souvent plus extrémistes dans leurs réactions que la masse de la minorité.
- Des Etats voisins : contrairement à ce qui est souvent avancé, les conflits minoritaires sont rarement des affaires intérieures. Dans tous les cas cités, nous avons vu que la naissance d'identités ethniques puis souvent le développement de leur lutte sont liés à l'influence d'Etats voisins : Irlande et Angleterre pour l'Ulster, Inde pour le Sri Lanka, URSS et Turquie pour l'Arménie, Autriche, Albanie et Grèce pour la Yougoslavie. Cette influence peut être passive ou au contraire s'intégrer de la part des Etats voisins dans une ethnostratégie d'ingérence.

C'est pourquoi la question des minorités ne peut être comprise qu'en référence au contexte international.

#### **Conflits minoritaires et relations internationales**

Les changements récents du système international ont de profondes répercussions sur les conflits de minorité.

*Le contexte d'affrontement Est/Ouest depuis la Seconde Guerre mondiale jusqu'en 1989-1990*

— Dans le monde communiste :

Le centralisme de ces Etats et l'intensité du contrôle social et de la répression ont laissé peu de latitude aux conflits minoritaires pour s'exprimer. Malgré ce silence, les tensions minoritaires existaient et étaient exacerbées par une politique des nationalités ambivalente : encouragement des particularismes et identités (pour diviser) et « fusion » de l'idéologie marxiste (pour régner).

— En Europe de l'Ouest :

Dans cette aire géographique, les luttes de minorités ont donné principalement lieu à des actes terroristes isolés. Les conflits minoritaires ont trouvé dans la rivalité Est-Ouest des soutiens plus ou moins occultes. Il apparaît clairement aujourd'hui que les services secrets de l'Est ont servi de relais à certains groupes terroristes indépendantistes et utilisé des réseaux de soutien palestiniens ou lybiens.

— Dans le Tiers-Monde :

L'utilisation des revendications ethniques pour déstabiliser les régimes ennemis est une méthode très ancienne. Dans l'immédiat après-guerre, les revendications prenaient essentiellement la forme de luttes anticoloniales et avaient pour cible les puissances européennes. Après la vague de décolonisation des années 60 et l'extension planétaire de l'affrontement Est-Ouest, ces ethnostratégies ont servi à alimenter des conflits à basse intensité mettant en jeu les alliés respectifs des superpuissances [21].

Dans une première période, cette stratégie de déstabilisation indirecte a plutôt été utilisée par les Etats marxistes. La contagion (en domino) à la périphérie du bloc communiste — en particulier au Vietnam —, la dissémination « fociste » de la révolution cubaine et le soutien aux mouvements en rébellion contre un gouvernement allié de l'Ouest (Palestiniens contre Israël, Erythréens contre Ethiopiens).

Mais depuis la fin des années 70, l'« avancée » spectaculaire de la zone d'influence des Soviétiques les a placés en situation de « mauvaise paix ». La majorité des minorités armées s'est trouvée dirigée contre eux : Moudjahiddin, Afghans, Khmers d'opposition contre le gouvernement provietnamien de Pnom-Penh, indiens Miskitos contre sandinistes nicaraguayens, Erythréens contre Ethiopie marxiste, UNITA contre Angola [22].

*Depuis 1989-1990 et la fin de l'affrontement Est/Ouest dans le Tiers-Monde*

La situation a subi de profonds changements depuis la fin de la guerre froide et le retrait soviétique de la scène politico-militaire du Tiers-Monde.

Ce réaménagement des rapports de forces mondiaux pose le problème des minorités en des termes nouveaux. Il semble globalement que l'on assiste à une recrudescence et à une diffusion des problèmes minoritaires. Une observation plus minutieuse montre que ces problèmes s'expriment de façon distincte selon les zones. On peut distinguer schématiquement : l'ensemble « Nord », l'ensemble « Sud » et la zone tampon.

Au Nord, la question des minorités se développe généralement dans un cadre démocratique. En Europe occidentale, il semble que les mouvements terroristes les plus radicaux aient fortement souffert de la perte du soutien des réseaux est-européens. L'entente des pays voisins a, dans ce contexte, permis d'obtenir une amélioration durable de la situation. L'accord anglo-irlandais de 1987 et les accords de coopération franco-espagnols à propos du pays basque en sont les meilleurs exemples [23]. En Europe de l'Est, la fin du centralisme marxiste révèle des tensions centrifuges latentes. Malgré les pronostics alarmistes, on observe plutôt jusqu'ici une relative retenue dans les revendications minoritaires. La priorité donnée au développement économique et à la transformation démocratique permet d'espérer que l'expression des minorités sera possible sans rupture au sein des nouvelles entités politiques.

Au contraire du Sud, en particulier en Afrique, la pression minoritaire paraît prendre un tour explosif et anarchique. La fin de la rivalité Est-Ouest, loin de conduire à la pacification espérée a laissé derrière elle le morcellement et la violence. Somalie, Liberia, Mozambique, Soudan sont le théâtre d'affrontements ethniques multiples. L'éclatement des forces est parfois tel que des bandes armées incontrôlées, agissant pour leur propre compte, peuvent exercer leur autorité sur des régions entières. L'aspiration de nombreux pays d'Afrique à une démocratie « normale », et au multipartisme précipite la crise vers laquelle étaient engagés nombre de régimes autoritaires vieillissants. Le risque d'explosion anarchique est grand du Togo au Mali, de la Côte d'Ivoire au Nigeria.

Mais entre Nord et Sud se dessine une troisième zone, sorte de tampon ou, par analogie avec l'Empire romain, de *limes* : Mexique, Maghreb, Turquie, Iran, Afghanistan, Chine [24], un chapelet d'Etats sont aujourd'hui postés en première ligne et le Nord réuni et démocratique porte toute son attention sur eux. La priorité, sur ce *limes*, est donnée à la stabilité. Le meilleur exemple de cette priorité donnée à la stabilité est représenté par la question kurde. La sympathie des Occidentaux pour le peuple kurde n'a pas empêché que leur rébellion soit rapidement lâchée. La stabilité de la Turquie, de l'Irak et de l'Iran constitue un objectif sans commune mesure avec les revendications d'une minorité nationale persécutée. L'agitation minoritaire y constitue un des plus grands dangers : elle est repoussée avec énergie. En Asie centrale, il est encore difficile de dire quel type d'évolution sera choisi : maintien de l'ensemble soviétique avec évolution vers la démocratie et l'autonomie ou séparation rapide et rejet dans l'hostilité et la violence, — comme tendraient à le faire craindre le départ accéléré des Slaves d'Etats musulmans, les affrontements intercommunautaires et les fortes tendances indépendantistes.

## Conclusion

Minorités et ensembles étatiques sont inséparables : les unes se définissent en opposition aux autres selon un processus historique qui n'a rien de dépassé. On peut d'ores et déjà affirmer que les problèmes minoritaires sont, aujourd'hui et plus encore demain, essentiels dans les relations internationales.

La principale question est l'aptitude des Etats, en particulier en Europe de l'Est et dans le Tiers-Monde, à générer de véritables pratiques démocratiques permettant l'expression diversifiée et contractuelle des oppositions. Faute d'assurer aux minorités une autonomie et une identité satisfaisante, le risque est grand de voir la vie politique se transformer en ce que Jean François Bayart nomme le « *théâtre d'ombres de l'ethnicité* ». L'ethnie, refuge des victimes de ces Etats confisqués, devient le nouvel et dernier rempart de l'opposition. En trente ans, le combat pour l'indépendance de colonial est devenu ethnique.

La remise en question du découpage des Etats consécutive à la fin de la guerre froide, donne à ce problème une grande acuité. Le système international a reposé depuis un demi-siècle sur le dogme de l'intangibilité des frontières.

Au nom de la liberté des peuples, on risque de voir beaucoup de régions du monde partir en quête d'un nouveau découpage et d'Etats répondant strictement à une définition ethnique. Il est à craindre que cette voie soit sans issue et qu'en voulant ouvrir la prison des peuples, on détruise, en particulier dans le Sud, le dernier rempart qui assure leur sécurité et permet leur développement.

#### NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1] Th. Mommsen, *Histoire Romaine*, Liv. 1, chap. III, p. 44.
- [2] Max Weber, *Economie et Société*, t. 1.
- [3] Gérard Chaliand, *Les Faubourgs de l'Histoire*, Calmann-Lévy, Paris, 1984.
- [4] Peter Wallensteen, ed., *States in Armed Conflict*, Univ. Upsala 1988, département de la recherche sur la paix et les conflits, rapport n° 30, juillet 1989.
- [5] Roger Caratini, *Encyclopédie mondiale des minorités*, Larousse, Paris, 1986, p. 194 sq.
- [6] Rodolfo Stavenhagen, *Les conflits ethniques et leur impact sur la société internationale*, dans *Revue internationale des sciences sociales*, UNESCO/Eres, février 1991, pp. 123-137.
- [7] René Cagnat, Michel Jan, *Le milieu des Empires*, Laffont, Paris, 1980.
- [8] Jean Gallais, *Pôles d'Etats et frontières en Afrique contemporaine*, dans *Les Cahiers d'outre-mer* avril-juin 1982.
- [9] Jean-François Bayart, *L'Etat en Afrique*, Fayard, Paris, 1990, p. 193 sq.
- [10] *Ibid*, p. 65 sq.
- [11] *Ibid*, p. 77.
- [12] *Ibid*, p. 72.
- [13] G. Nicolas, *Le Nigeria. Dynamique agnostique d'une nation à polarisation variable*, dans *Culture et conflits*, n° 1, hiver 1990-1991, L'Harmattan, Paris.
- [14] Rodolfo Stavenhagen, *op. cit.*, (6), p. 126.
- [15] Dans S. Crissold, *A short History of Yougoslavie*, Cambridge University Press, 1966.
- [16] Dans la réédition du *Livre bleu du gouvernement britannique concernant le traitement des Arméniens de l'Empire ottoman*, Payot, Paris, 1987.

- [17] *Histoire d'Arméniens*, sous la direction de G. Dedayan, Privat, Paris, 1982. B. Kasbariain-Bricourt, *Les arméniens au XXe siècle*, L'Harmattan, 1984. C.-J. Walker, *Armenia the Survival of a Nation*, Londres, 1980. G. Chaliand, Y. Teznon, *Génocide d'Arméniens*, Complexe, Bruxelles, 1981 ; et pour une vision turque de l'affaire : Gurun Kâmuran, *Le dossier arménien*, Soc. Turque d'Histoire, 1984.
- [18] *Ethnic Conflict in Buddhist Societies*, Srilanka, Thailand, Burman, ed., D.M. de Silva, P. Duke, E.S. Goldberg et N. Katz, Londres, Pinter Boulder and Co Westview, 1988.
- [19] C. Manogaranm, *Ethnic conflict and Reconciliation in Sri Lanka* (University Press of Hawâi), 1987.
- [20] Roger Caratini, *op. cit* (5), p. 198.
- [21] Gérard Chaliand, *Terrorismes et guerillas*, Flammarion, Paris, 1985.
- [22] *L'analyse de ce renversement*, dans Jean-Christophe Rufin, *Le piège humanitaire*, Jean-Claude Lattès, Paris, 1986.
- [23] P. Arthur, *The Anglo-trish Agreement : Conflict Resolution of Conflict Regulation ?* dans *Ethnic Conflict and Human Rights*, K. Rupesinghe, ed., Oslo, the U.N. University and Norwegian University Press, 1988.
- [24] Jean-Christophe Rufin, *L'empire et ses nouveaux barbares*, Jean-Claude Lattès, Paris, 1991.

# politique étrangère

---

Minorités, nationalités, Etats  
Rufin



---

**Citer ce document / Cite this document :**

Rufin. Minorités, nationalités, Etats. In: Politique étrangère, n°3 - 1991 - 56<sup>e</sup>année. pp. 629-641;

doi : <https://doi.org/10.3406/polit.1991.4055>

[https://www.persee.fr/doc/polit\\_0032-342x\\_1991\\_num\\_56\\_3\\_4055](https://www.persee.fr/doc/polit_0032-342x_1991_num_56_3_4055)

---

